



Département de la Gironde
Canton de Créon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE POMPIGNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N° 2025-188

OBJET : fermeture temporaire aire de jeux de Cadouin

Le 1^{er} Adjoint au Maire de la commune de Pompignac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2221-21, L2212-2 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1992 portant sur les droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'article R 610-5 du code pénal prévoyant que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{re} classe ;

CONSIDÉRANT que le département de la Gironde est placé ce jour en vigilance jaune pour les orages et pluie-inondation ;

CONSIDÉRANT que pour la sécurité des usagers, il est nécessaire de fermer temporairement l'accès à l'aire de jeux de Cadouin jusqu'à nouvel ordre ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1

À compter du ~~21~~^{dix-huit} 21 octobre 2025, l'aire de jeux de Cadouin à Pompignac est fermée au public et son accès est interdit, jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 2

Seules les personnes habilitées et autorisées (services communaux, services de secours) et engins attachés aux travaux peuvent franchir les limites.

ARTICLE 3

L'accès est strictement interdit, les usagers en infractions seront verbalisés.

ARTICLE 4

L'affichage du présent arrêté sera effectué selon la réglementation en vigueur.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de TRESSSES,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de son affichage.

Acte rendu exécutoire
Publication ou notification
Le 21 OCT. 2025

Fait en Mairie le 21 octobre 2025

Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Francis COUPY

